Avocat prudhomme droit du travail(refere)

Par Chris242

Bonjour je vous contacte pour un petit renseignement.
En effet jai quitte une societe le 6 juillet 2024 et a ce jour je nai toujours pas recu l'integralite du solde de tout compte (il.manque encore 323 euros).
Jai intente une action aux prudhommes mais comment l'employeur ne sest pas presente l'audience a ete reporte.
Ma protection juridique m'a conseille de me referer auprer aupres d'un avocat .a combien se chiffrerait une telle affaire selon vous ? Vu qu'il me reste pas enorment a recuperer (323 euros) pensez vous que ca vaille le coup ?(rentabilite de la chose).
Dautant que lemployeur risque de ne pas se presenter a nouveau vu quil reponds pas aux recommandes ...
Je vous remercie infiniment bien cordialement christophe

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Juridiquement, aux prud'hommes, vous avez souvent intérêt à avoir un avocat.
Du point de vue personnel, aucun intérêt vu le montant.

Par Chris242

Merci beaucoup
Oui effectivement je vais tourner la page
Cela me servira de lecon a plus me faire avoir si on peut dire ainsi